



Déclaration liminaire du CDAS du 13 septembre 2016

Nous voilà réunis en ce mois de septembre 2016 pour étudier le compte-rendu annuel d'activité de la délégation et celui des assistantes sociales pour 2015. Cela peut paraître étonnant ; pourquoi si tard ?

Les Fédérations FO Finances, Solidaires aux Finances, CGT Finances Publiques, CFDT Finances Publiques et Douanes et CFTC-UNSA Finances Publiques tiennent brièvement à rappeler les raisons d'un retard imposé et mal vécu de tous.

Le 29 février dernier, date à laquelle le mandat de l'actuelle déléguée a pris fin, l'action sociale du Pas-de-Calais a été laissée sans Délégué officiel et ce malgré un suivi strict de la procédure d'appel à candidatures et le respect total des délais impartis (avis unanime rendu le 21 janvier 2016).

Pourtant, lors du CDAS du 7 mars 2016, le Secrétariat Général a été dans l'incapacité de nous fournir une décision officielle laissant l'action sociale du Pas-de-Calais orpheline de Délégué.

Aussi, les représentants du personnel ont décidé, à l'unanimité, de suspendre la séance jusqu'à nomination du nouveau Délégué.

Après 4 mois de revendications syndicales, le Secrétariat Général, a enfin pris la mesure du problème et a mandaté Mme Catherine MOREAU afin d'organiser, sur Arras, une réunion d'échanges dans le but d'officialiser et d'expliquer son choix tardif. **Bref, du temps, beaucoup trop de temps, pour au final une décision prise sans réelle justification quant au très long délai de réflexion.** De plus, ce délai a obligé l'équipe locale de Délégation à travailler hors cadre légitime, entraînant des difficultés de gestion du CAL 2016, et a laissé les candidats, leurs responsables de service, la Direction locale et les représentants du personnel dans une position d'attente plus que délicate.

Beaucoup de mépris dans cette procédure. Enfin, pour clore le recrutement nous demandions au Secrétariat Général de s'humaniser en se rapprochant de chaque candidat de façon individuelle afin de leur apporter réponse et explication. Deux méthodes de contact ont été employées : un courriel, sans contenu et froid, pour certains ou une conversation téléphonique, pour d'autres, accompagnée d'explications divergentes de celles fournies le 7 juillet en notre présence.

C'est à se demander ce que représente réellement l'Action Sociale pour le Secrétariat Général ?

Mais menons encore plus loin cette réflexion et interrogeons nous sur la place de l'humain dans notre administration et chez ses partenaires... Nos collègues conseillères mutualistes en poste dans le Pas-de-Calais, restant néanmoins des agents des Finances, ont récemment appris, sans le moindre ménagement, la suppression de leurs postes avec réintégration sur la résidence administrative de leur dernière affectation. Après rencontre au sommet entre le Président de la MGEFI et notre Directeur Général : un accord, certes oral. Et la promesse de mettre l'humain en avant.... Mais aujourd'hui l'envoi de courriers recommandés, adressés aux conseillères touchées par la réorganisation de la MGEFI, leur annonçant, non plus la suppression, mais la modification de leur poste ; plus de réintégration dans l'immédiat mais (**oh merci**) un mois pour accepter ou non un nouveau poste qui ne tient plus du tout compte des négociations passées !!

Que de propositions hasardeuses é(et)mouvantes et tout cela hors mouvement de mutation !

Il est où l'esprit mutualiste, il est où.... pas là !

Nous rappellerons enfin au Secrétariat Général une question restée en suspens suite à la venue de Mme MOREAU : la possibilité d'envisager un tutorat assuré par l'actuelle Déléguée et permettant de mettre à profit son savoir et ses compétences au bénéfice du candidat unanimement choisi suite à la procédure de recrutement. En espérant que la réponse ne mette pas 4 mois à nous arriver ...



Ce contact local avec la SG et les dangers récents (aussi bien budgétaires qu'organisationnels) pesant dernièrement sur l'Action Sociale démontrent bien une volonté d'abandon de la politique sociale ministérielle, et ce sur l'ensemble de son champ d'intervention au moment où les agents en ont le plus besoin. **C'est tout simplement inacceptable.**

L'action sociale n'est ni un confort ni un luxe. C'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens et dans son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents actifs, retraités et de leur famille. Ces besoins sont nombreux et évoluent : perte d'autonomie du fait du vieillissement de la population, gardes d'enfants, conséquences de l'absence de revalorisation de la rémunération et des déroulés de carrière (logement, restauration, aides, prêts).

L'action sociale doit s'inscrire dans une dynamique de progrès, en tenant compte des aspirations de toutes les générations et en préservant le lien intergénérationnel.

L'action sociale doit être en mesure de répondre rapidement et efficacement aux demandes et aux besoins de tous les agents actifs et retraités de nos ministères, quelle que soit l'évolution du périmètre de ceux-ci.

Alors aujourd'hui, dans cette instance, si après une pause forcée il est enfin temps de redonner une impulsion à l'Action Sociale dans le département, il nous importe de le faire selon ces *lignes directrices* et c'est pourquoi, localement, dans l'intersyndicale la plus complète nous revendiquons :

- une vigilance accrue quant à l'utilisation du CAL et un suivi régulier afin notamment de pouvoir efficacement répondre aux besoins des agents ;
- des décisions, qui, une fois discutées et encore plus votées, soient respectées dans l'ensemble de leurs éléments ;
- des ajustements, qui, s'ils s'avèrent nécessaires, soient discutés par l'ensemble des membres du CDAS et arrêtés après avoir reçu l'aval de tous ;
- des groupes de travail réguliers et respectés sur des thématiques précises (restauration collective, utilisation des crédits ou élaboration d'un questionnaire de satisfaction....).

Et pour finir nous ajouterons que si tout cela demande du travail supplémentaire à une équipe de Délégation dont l'avenir est incertain au regard des annonces du SG (quel budget demain et avec quel personnel ?) il est peut être temps de ramener notre action sociale vers son rôle initial : aider les agents les plus fragiles, relayer et compléter les politiques ministérielles en matière de lutte contre les discriminations et améliorer la qualité de vie au travail et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Nous continuerons pour ce faire à porter les revendications des agents pour une action sociale de proximité et de haut niveau répondant aux besoins de tous les agents.